



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du lundi 07 MARS 2016

**Présents :** Maryse ANNET, Yves BLOT, Agnès CATOIRE, Jean Claude DELORME, Emmanuelle DENIS, Franck DEVELAY, René DUGUÉ, Jean-Guy LEBEAU, Bernard MÉTRAT, Christophe PARAT, Gerhard SCHNEIBEL

**Excusés :** sans objet

**Secrétaire de séance :** Franck DEVELAY

Approbation du précédent compte rendu : pas d'observation, accepté à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des sujets inscrits à l'ordre du jour.

#### 1. Budget Communal : vote du compte de gestion et du compte administratif 2015

Rappel : le compte de gestion est présenté par le percepteur et le compte administratif est présenté par le maire

Compte de gestion et administratif de fonctionnement présenté :

FONCTIONNEMENT						
réalisation	résultat	report exercice n-1	Résultat	Affectation de l'excédent		
dépenses	déficit	déficit	déficit	à l'investis-	maintien en	
				sement	réserve	
166 304,68						
recettes	excédent	excédent	excédent			
205 062,64	38 757,96	118 426,26	157 184,22	55 219,12	101 965,10	
INVESTISSEMENT						
réalisation	résultat	report exercice n-1	Résultat de			
dépenses	déficit	déficit	déficit			
105 739,64	55 032,64	0,00	0,00	38 684,12	situation investissement	
recettes	excédent	excédent	excédent	déficit		
50 707,00	0,00	16 348,52	0,00	55 219,12		
				excédent		
				0,00		
RESTES A REALISER						
dépenses	déficit		déficit			
43 535,00	16 535,00		16 535,00			
recettes	excédent		excédent			
27 000,00	0,00		0,00			

En l'absence du maire, il est procédé au vote, le compte de gestion et administratif de fonctionnement est approuvé à l'unanimité

Compte de gestion et administratif d'investissement présenté

En l'absence du maire, il est procédé au vote, le compte de gestion et administratif d'investissement est approuvé à l'unanimité

**2. Budget Assainissement : vote du compte de gestion et du compte administratif 2015**

Compte de gestion et administratif de fonctionnement présenté :

FONCTIONNEMENT					
réalisation	résultat	report exercice n-1	Résultat	Affectation de l'excédent	
dépenses	déficit	déficit	déficit	à l'investis- sement	maintien en réserve
11 123,53					
recettes	excédent	excédent	excédent		
25 519,05	14 395,52	77 133,81	91 529,33	0,00	91 529,33
INVESTISSEMENT					
réalisation	résultat	report exercice n-1	Résultat de		
dépenses	déficit	déficit	déficit	situation investissement	
4 867,68	0,00	892,23	0,00	déficit	
recettes	excédent	excédent	excédent		
8 016,35	3 148,67	0,00	2 256,44	0,00	
				excédent	
					2 256,44
RESTES A REALISER					
dépenses	déficit		déficit		
0,00	0,00		0,00		
recettes	excédent		excédent		
0,00	0,00		0,00		

En l'absence du maire, il est procédé au vote, le compte de gestion et administratif de fonctionnement est approuvé à l'unanimité

Compte de gestion et administratif d'investissement présenté

En l'absence du maire, il est procédé au vote, le compte de gestion et administratif d'investissement est approuvé à l'unanimité

**3. Délibération : classement au titre des monuments historiques de la statue Bonnardel**

Se trouve, dans l'église, une représentation de la PIETA, sculpture attribuée à Hippolyte Bonnardel, la Direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne Franche-Comté (DRAC) a émis un avis favorable pour son classement en tant que monument historique.

Délibération adoptée par 10 voix pour et 1 abstention.

#### **4. Délibération sur le fonds de solidarité logement**

Le fonds de solidarité logement est un organisme qui suppléer les personnes en difficulté. Par exemple ils peuvent verser la caution demandée lors de la location d'un logement. La cotisation à ce fonds n'est pas obligatoire, elle est basée sur un abondement à hauteur de 0,35 € par habitant et par an, ce qui équivaut pour Bonnay, à la somme de 118€.

Délibération prise pour adhésion au fonds de solidarité logement sous réserve que cette cotisation ne soit pas déjà versée par la Communauté de communes. Ce qui après vérification n'est pas le cas.

Délibération adoptée par 8 voix pour, 1 abstention, 2 contre.

#### **5. Délibérations diverses**

Une erreur s'est glissée dans les numéros de parcelles attribuées à la coupe cette année. Il s'agissait de la parcelle 21 au lieu de la 22. Une nouvelle délibération est donc nécessaire.

Délibération adoptée à l'unanimité.

#### **6. Investissements 2016 :**

Dans le cadre de dossiers de subventions présentés auprès de la DETR et de la réserve parlementaire du député de notre circonscription, M. Thévenoud, plusieurs propositions d'investissements ont été faites, dont le remplacement des tables et chaises de la salle communale.

- Remplacement des chaises en bois/métal existantes par des chaises type baquet, semblables aux existantes, avec chariots de stockage

Objection présentée par E. Denis : les chaises bois+acier sont plus adaptées à l'usage pour les enfants de la cantine.

- Remplacement des tables en bois par des tables en polyéthylène encastrables, plus maniables et plus légères, avec chariots de stockage
- Remplacement du banc cassé sur l'aire de jeux de l'église
- Installation d'un banc vers la Madone

En conclusion, accord donné ce jour uniquement pour remplacement des tables et l'achat des deux bancs.

Les tables actuelles de la salle seront proposées au foyer.

#### **7. Fonctions du CCAS**

Pour mémoire : le CCAS, aujourd'hui a pour principale et fonction, l'organisation et la prise en charge du repas des aînés et des colis de fin d'année.

Question est posée sur les compétences et donc le mode de fonctionnement du CCAS. Après divers échanges proposition est faite de redéfinir ses attributions au sein de notre commune avec un rôle social élargi lui permettant de répondre, suivant un cahier des charges à définir par les membres du CCAS, à un accompagnement de certaines personnes en difficulté.

Afin de clarifier le débat, 3 questions ont été mises au vote :

- Faut-il conserver le repas des anciens ? 10 voix pour et 1 abstention
- Faut-il déléguer son organisation, à une association type club des aînés, ou à la mairie ? 11 voix contre
- Faut-il en conserver l'organisation dans le cadre du CCAS ? 10 voix pour et 1 abstention

Pour les colis à domicile ce mode de fonctionnement restera également à discrétion du CCAS et ce sujet sera probablement à réorganiser.

Il est à noter que l'année dernière sur 21 colis, 9 ont été refusés et redistribués

En conclusion, le CCAS aura une mission d'aide aux personnes en difficulté en plus de l'organisation du repas des aînés.

## **8. Services communaux aux particuliers**

Afin de clarifier les missions et interventions du cantonnier sur la commune, il s'agit de définir les conditions dans lesquelles les particuliers associations ou collectivités du village peuvent demander à la mairie l'aide de ce dernier.

De quels services parle-t-on ? Dans quel cadre ? Suivant quelles règles ?

Ces questions évoquées ce jour seront débattues lors du prochain conseil.

## **9. Compte rendu des commissions et réunions**

### Commission bâtiment

Proposition de la commission de poursuivre et finir les travaux de rénovation de la salle, avec les peintures, le parquet, l'installation d'un placard autour des vestiaires actuels, d'investir dans le matériel, tables et chaises, de la salle communale.

Cette question sera débattue lors d'un prochain conseil.

### Aménagement du terrain communal en LOTISSEMENT

Une rencontre a eu lieu avec, deux bailleurs sociaux, qui sont la SEMCODA et l'OPAC ; une analyse des deux propositions va être effectuée avec l'aide de l'ATD.

### Association « Les chats bottés »

La première réunion s'est déroulée le 06/03/2016. Le but de l'association est d'aider à réguler la population féline de notre commune. La présidente en est Christiane Barras

Prochaine réunion d'informations, programmée le 02/04/2016 à 14h30

La cotisation annuelle est fixée à 10€ pour les membres qui souhaitent adhérer à l'association.

Une subvention de la commune sera proposée et débattue en budget

## **10. Questions diverses**

### Cloches de l'église :

Proposition faite de pérenniser la sonnerie de chaque heure, entre les angélus de 07h00 et 19h00

Accord du conseil maintenir ce fonctionnement.

A vérifier si le glas est toujours sonné de la même manière qu'auparavant, il semblerait que ce ne soit pas le cas.

ATD / Suivi des consommations

Possibilité par l'ATD de mettre à disposition des packs à économie d'énergie comprenant 4 ampoules LED. Ce dispositif est soumis à conditions de revenus. Information à prendre en Mairie pour les personnes intéressées.

---

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 23h00

**PROCHAINE REUNION LE LUNDI 04 AVRIL 2016 à 20 HEURES 30**